



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/Malawi/Corr.1
17 November 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS DE
L'EXECUTION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 Décembre 2000

**Corrigendum
PROPOSITIONS DE PROJETS: MALAWI**

- En page 6, après le para 5:

Prière d'ajouter les nouveaux paragraphes 6 et 7 suivants:

6. La superficie totale des plants de tabac ou le BM est actuellement appliqué est de 400 ha. Sur la base de cette superficie le coût total de projet a été recalculé comme étant 2 999 824 \$ US après avoir pris en considération les épargnes d'exploitation de plus de 1 million \$ US pour deux ans. Ce coût couvrira l'équipement minimum nécessaire pour réaliser une élimination complète du BM utilisé dans le secteur du tabac au Malawi.

7. Le projet sera financé en quatre versements, savoir: 400 000 \$ US à la 32^e réunion du Comité exécutif, 1 000 000 \$ US à la 34^e réunion, 1 300 000 \$ US à la 37^e réunion et 299 824 \$ US à la 40^e réunion.

Sous recommandation *Remplacer* le paragraphe 1 par les trois paragraphes suivants:

RECOMMANDATIONS

1. Le Comité exécutif voudra peut-être examiner la proposition de projet contenue dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/30/Malawi et 32/30Malawi/Corr.1.
2. Si le projet est approuvé, le Comité exécutif voudra peut-être également demander au PNUD de déboursier en tranches les fonds alloués, selon le calendrier proposé pour l'élimination du BM indiqué dans la proposition de projet; si le Malawi ne réalise pas la réduction indiquée dans la proposition, le Fonds multilatéral, à travers le PNUD, retiendra le financement pour la tranche suivante jusqu'à ce que la réduction requise soit réalisée.
3. Le Comité exécutif voudra peut-être de même demander au PNUD de présenter un rapport annuel sur la progression de la mise en œuvre du projet au Secrétariat du Fonds.